

Agro équipement : outils de travail du sol – sécurité – réglage - entretien

Objectif

Agriculteur ou salarié agricole chargé d'utiliser les outils de travail du sol spécifiques, présents sur la zone Haute-Lande

Durée : 14h

Public

Agriculteur ou salarié agricole chargé d'utiliser les outils de travail du sol spécifiques, présents sur la zone Haute-Lande.

Prérequis

Chauffeur de tracteur, avec ou sans expérience professionnelle en agroéquipement

Contenu et méthodes pédagogiques

Dans une exploitation agricole à proximité du GRCETA-SFA, disposant d'une salle adéquate pour la partie théorique et administrative et du matériel nécessaire pour la partie pratique.

Accueil par l'animateur présentation de l'organisation du stage et de son déroulé organisationnel (horaires, déjeuners). Explication de la partie administrative, et présentation du formateur.

Tour de table et présentation des stagiaires, recueil des attentes de chacun et recentrage de l'objet du stage.

Module 1 - 7h

Les matériels de travail du sol utilisés sur le secteur et leurs principes de fonctionnement.

Changement de pièce ou d'organe.

Prendre la décision de changer une pièce, à partir des préconisations du constructeur et des observations de terrain.

Les consignes de sécurité pendant les opérations à l'atelier.

Vérifier les réglages après intervention.

Module 2 – 7h

Régler les outils de travail du sol en fonction des travaux à effectuer, limiter l'usure et optimiser l'utilisation des outils

Les niveaux de fluides pour participer à la maintenance préventive.

Méthodes pédagogiques

Observation de matériel réel, à l'atelier et en situation de travail.

Lecture de livrets constructeurs.

Travaux pratiques sur outil.

Animateur : GRCETA-SFA – Hélène BOULIERE – responsable formation

Formateur: CFPPA de Dax X. AUGUET – Professeur formations agroéquipement

Validation des acquis : Travaux pratiques individuels – QCM sur la sécurité

Evaluation du stage par les stagiaires : fiche évaluation individuelle à compléter.

Nous contacter pour la prise en compte des situations de handicap temporaire ou permanent.

